



au fil de l'eau, au fil des champs, au cœur de l'économie

**AY-SUR-MOSELLE**

**ARRETE MUNICIPAL N°GE2023/01**  
**Portant décision de fixation de tarifs**

Le Maire d'AY SUR MOSELLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 donnant délégation au Maire pour fixer les tarifs des produits communaux n'ayant pas un caractère fiscal ;  
Vu l'arrêté municipal en date 12 mai 2022,  
Vu l'arrêté municipal en date du 3 novembre 2022 portant le N° GE2022/48

ARRETE

Article 1 :

Les tarifs de la LOCATION DE SALLE :

MJC, le week-end est porté à 350 €uros, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Article 2 :

le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité et à la Trésorerie de VIGY. Il fera l'objet d'une information en séance du Conseil municipal.

AY SUR MOSELLE, le 26 septembre 2023

Le Maire  
Catherine LAPOIRIE

